

Je soussigné(e) (Prénom NOM)
adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
numéro (Numéro du contrat)

FCPR APAX PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES (FR0013533619)

Annexe complémentaire de présentation du support en unité de compte

CARACTERISTIQUES

- Forme juridique : Fonds Communs de Placement à Risques au sens de l'article L. 214-28 du code monétaire et financier
- Dénomination sociale : FCPR APAX PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES
- Gérant : APAX PARTNERS SAS

OBJECTIF DE GESTION DU FCPR

Le Fonds a pour objet d'investir principalement, dans le cadre d'opérations d'acquisition à effet de levier (LBO) et de capital développement de type Small Cap (la « Poche Small Cap ») et de type Mid Cap (la « Poche Mid Cap ») dans des sociétés non cotées principalement situées en Europe, en :

- titres de capital ou donnant accès au capital (ex : obligations convertibles, obligations remboursables en actions, obligations à bons de souscription d'actions) (les « Investissements en Titres de Capital ») ; et
- titres de dette senior, dette junior, dette unitranche, dette mezzanine, avances en compte courant, obligations ou autres titres de créance (les « Investissements en Dette Privée »).

La Poche Small Cap concerne des sociétés ayant une valeur d'entreprise inférieure à cent (100) millions d'euros, avec un ticket d'investissement généralement compris entre dix (10) et trente (30) millions d'euros. Selon l'allocation cible, cette poche représentera 15% des Investissements en Titres de Capital.

La Poche Mid Cap concerne des sociétés ayant une valeur d'entreprise supérieure à cent (100) millions d'euros avec un ticket d'investissement supérieur à cinquante (50) millions d'euros. Selon l'allocation cible, cette poche représentera 85% des Investissements en Titres de Capital.

La répartition entre ces deux poches en cours de vie du Fonds pourra être différente des allocations cibles précitées en fonction des conditions de marché et des opportunités d'investissement.

L'objectif de répartition entre opérations LBO et de capital développement est la suivante : 90% pour les opérations LBO et 10% pour les opérations de capital-développement.

Le Fonds pourra réaliser des investissements aux côtés d'autres fonds d'investissement gérés ou conseillés par la Société de Gestion dont la politique et les objectifs d'investissement sont similaires ou se recoupent avec ceux du Fonds.

La durée du Fonds est de 99 ans. La phase d'investissement débute à la Date de Constitution du Fonds jusqu'à la fin de la durée de vie du Fonds soit au plus tard le 4 novembre 2119.

PARTS

- Valeur liquidative :
 - Les Valeurs Liquidatives des Parts seront déterminées par la Société de Gestion sur une base trimestrielle.
Seules les Valeurs Liquidatives établies le dernier jour de chaque semestre (31 juillet et 31 janvier) seront certifiées par le Commissaire aux Comptes.
- Horizon recommandé : 5 ans
- Souscriptions et rachats : les opérations sont centralisées de façon bi-mensuelle (le 15 et le dernier jour ouvré du mois) et exécutées sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

FISCALITE

La fiscalité applicable est celle inhérente au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les dispositions contenues notamment dans la rubrique « Fiscalité » du Document d'Information Clés pour l'investisseur et du règlement pour l'Investisseur, sont inapplicables aux détenteurs d'unités de compte constituées du FCPR en cas d'investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

RISQUES

L'ensemble des facteurs de risques sont détaillés dans le Règlement du FCPR.

Le FCPR APAX PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES est un fonds de capital-risque présentant un risque très élevé de perte en capital.

FONCTIONNEMENT SPECIFIQUE DE VOTRE CONTRAT EN CAS D'INVESTISSEMENT SUR L'UNITE DE COMPTE REPRESENTATIVE DU FCPR APAX PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES

Par dérogation aux dispositions contractuelles applicables au contrat, les opérations suivantes ne sont pas autorisées en cas d'investissement sur l'unité de compte représentative du FCPR APAX PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES :

- Arbitrages en sortie de cette unité de compte pendant une période de détention de 5 ans
- Options d'arbitrages programmés (stop loss / sécurisation des plus-values / investissement progressif...)
- Versements programmés
- Rachats partiels programmés

En cas de rachat partiel, rachat total ou de conversion en rente pendant les 5 premières années, des frais de sortie seront appliqués à hauteur de 5% du montant brut racheté sur ce support en unité de compte. Ces frais de sortie ne s'appliqueront pas en cas de dénouement du contrat par décès de l'assuré.

MODE DE GESTION

L'unité de compte représentative du FCPR APAX PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES est uniquement accessible en gestion libre.

RESTRICTIONS A LA SOUSCRIPTION

Non-éligibilité de ce support aux souscripteurs de plus de 70 ans, aux mineurs et aux majeurs protégés.

FRAIS LIES AU CONTRAT D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

Les frais de votre contrat (frais sur versement, frais annuels de gestion et frais d'arbitrage) sont applicables à ce support d'investissement. Nous vous invitons à vous y reporter.

MODALITES DE REMBOURSEMENT EN CAS DE DISSOLUTION

Concernant les modalités en cas de dissolution, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement 2 si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Federal Support Monétaire ESG Part P (FR0013440153) du contrat ou du compartiment gestion libre (en cas de contrat bi-compartiments), ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) (Prénom NOM),
adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat),
numéro (Numéro du contrat),
reconnais avoir :

- reçu et pris connaissance du Document d'Information Clés pour l'Investisseur (aussi appelé DICI) ainsi que du règlement du support FCPR APAX PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES émis par APAX PARTNERS SAS, disponible sur le site <https://www.apax.fr>
- reçu de la part de mon Conseiller l'ensemble des informations nécessaires à ma parfaite compréhension de la nature et des spécificités du support ainsi que des risques associés à l'investissement.

Je déclare :

_ Que le support FCPR APAX PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES est compatible avec mon horizon d'investissement.

QUESTIONNAIRE

Vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

Les arbitrages en sortie de ce support sont bloqués pendant 5 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
La mise en place de versements programmés, rachats partiels programmés, options d'arbitrages programmés sur ce support sont interdits.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
5% de frais de sortie seront appliqués dans le cas d'un rachat partiel, rachat total ou de conversion en rente pendant les 5 premières années, sauf en cas de décès de l'assuré.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Les souscriptions et rachats sont exécutées sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à, le / /

Signature de l'adhérent /du souscripteur, précédée de la mention « lu et approuvé »

APAX PARTNERS SAS, 1 rue Paul Cézanne – 75008 Paris – partners@apax.fr - 504 829 417 RCS Paris Capital social : 1 074 280€ - Agrément AMF n° GP08000057

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).